

**Nom de l'unité d'enseignement (UE) : REGLEMENTATION ET RISQUES BANCAIRES**

Nom du responsable de l'UE : Pascal De Benedetto  
Etablissement d'origine de l'intervenant : Crédit Agricole Centre Loire  
Adresse électronique : pascal.debenedetto@ca-centreloire.fr

Composante de rattachement : UFR DEG  
Mention et/ou parcours dont relève l'UE : M2 Finance  
Spécialité(s) concernée(s) : IBF, CCPRO  
Semestre (1 ou 2 pour le M1, 3 ou 4 pour le M2) : S3  
Volume horaire : 21h  
Modalité de contrôle des connaissances : écrit et oral sous forme d'exposé.  
Durée de l'épreuve en cas d'écrit : 2 heures  
Heures de TD associé : néant  
Langue d'enseignement : français

**Objectif de l'UE (compétences et savoirs acquis) :**

Présentation de la réglementation bancaire face au risque de solvabilité du système bancaire.

**Description de l'UE :**

La réglementation bancaire impose la fixation de normes prudentielles. Ces normes doivent permettre d'absorber les chocs (crises financières, faillites ...) sans remettre en cause la pérennité du système bancaire.

L'évolution des techniques et des risques rend cependant difficile l'estimation des quantités optimales de fonds propre à immobiliser.

La crédibilité et l'efficacité de la réglementation bancaire repose donc sur sa capacité à intégrer ces évolutions.

**Pré-requis :**

Bonne maîtrise des risques bancaires et des techniques de réduction de ces risques.

**Plan du cours :**

Partie 1 : Bâle 1 et l'avènement du ratio Cooke.

Partie 2 : Les limites du ratio Cooke et la réforme Mc Donough au travers des trois piliers.

Partie 3 : La liquidité bancaire au cœur de l'évolution de la réglementation bancaire.

**Bibliographie et ressources internet :**

Revue Banque

AGEFI

Publications : ACP et BDF

Presse économique : La tribune, les Echos, F.T.

Recherche économique publié sur les sites internet des principaux groupes bancaires (AMUNDI, NATIXIS, CACIB, BNPP et SOCIETE GENERALE )